

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

**MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA FAMILLE**

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA 64^{ème} EDITION DE
LA JOURNÉE DE LA FEMME AFRICAINE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

**MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY**

GENERAL SECRETARIAT

ORGANISING COMMITTEE OF THE 64TH EDITION OF
AFRICAN WOMEN'S DAY EDITION



64^{ème} ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA FEMME AFRICAINE
(31 juillet 2026)

THEME :

**«Action des femmes pour un assainissement
sûr, des communautés en paix et de meilleures
conditions de vie»**

Termes de Référence

I. Historique de la Journée de la Femme Africaine (JFA)

Depuis le Congrès de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIF), tenu à Vienne (Autriche) en mai 1958, les femmes africaines ont ressenti la nécessité de s'unir au sein d'une organisation continentale capable de porter leur voix et de défendre leurs intérêts sur la scène internationale. Parmi les personnalités ayant contribué à cette dynamique figure **Madame Aoua Keïta**, militante des droits humains et première femme députée du Mali, dont l'engagement a fortement marqué le mouvement des femmes africaines.

Dans cette perspective, un Comité préparatoire fut convoqué à Bamako (Mali) du 8 au 10 juin 1962, afin de définir les modalités de création d'une organisation panafricaine des femmes. Cette rencontre regroupa des représentantes de plusieurs pays africains, notamment l'Angola, le Cameroun, le Dahomey (actuel Bénin), le Ghana, la Guinée Portugaise (actuel Guinée-Bissau), le Kenya, le Mali, le Nigeria, la Tunisie et la Tanzanie.

À l'issue de ces travaux, les participantes décidèrent d'organiser une Assemblée Générale Constitutive à Dar-es-Salaam (Tanzanie), du 27 au 31 juillet 1962. Cette rencontre historique aboutit à la création de la première organisation continentale des femmes africaines dénommée « **Conférence des Femmes Africaines (CFA)** », avec pour mission de promouvoir l'unité africaine, la solidarité, la paix, la justice sociale et l'émancipation des femmes.

Douze ans plus tard, lors du premier Congrès tenu à Dakar (Sénégal) en 1974, la Conférence des Femmes Africaines évolua pour devenir l'Organisation Panafricaine des Femmes (OPF), structure faîtière chargée de fédérer les efforts des femmes africaines autour des idéaux de paix, de développement, d'éducation, de santé et de progrès social.

Bien que célébrée depuis 1962, c'est à l'occasion du Congrès de Dakar que la date du 31 juillet fut officiellement consacrée « **Journée de la Femme Africaine** ». Cette décision fut par la suite entérinée par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), devenue plus tard l'Union Africaine (UA).

Initialement orientée vers les luttes de libération, l'unité africaine et la justice sociale, la Journée de la Femme Africaine est progressivement devenue un cadre privilégié de réflexion, de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation autour des questions relatives aux droits des femmes, à leur autonomisation, à l'égalité des sexes, à l'éducation, à la santé, à la participation à la gouvernance, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable.

Aujourd'hui, la Journée de la Femme Africaine constitue un moment important de célébration des réalisations des femmes africaines et de reconnaissance de leur contribution au développement économique, social,

politique et culturel du continent. Elle offre également l'occasion aux États africains de renouveler leurs engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de l'autonomisation des femmes et des filles.

II. Contexte de la 64^{ème} édition de la Journée de la Femme Africaine

Au niveau mondial, la présente édition de la JFA intervient dans un contexte marqué par :

- la recrudescence des conflits armés, des crises humanitaires, des déplacements forcés de populations, des catastrophes liées aux changements climatiques, ainsi que par l'insuffisance des infrastructures d'assainissement et la multiplication des risques et urgences sanitaires ;
- l'accès limité à un environnement sain, à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats qui continuent d'avoir des conséquences importantes sur la santé publique, la sécurité alimentaire, l'environnement et la cohésion sociale. Les femmes et les filles demeurent les premières exposées par ces défis, en raison de leur rôle central dans la gestion de l'eau, de l'hygiène familiale, de la santé des ménages et du développement communautaire ;
- la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, l'ODD 6 consacré à l'eau propre et à l'assainissement, l'ODD 3 portant sur la santé et le bien-être ainsi que l'ODD 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces.

Au niveau régional, on peut citer :

- la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, en particulier la réalisation des objectifs de la Décennie des Femmes Africaines (2020-2030), visant à renforcer le leadership féminin dans tous les secteurs du développement ;
- la mise en œuvre des engagements pris par l'Union Africaine dans le cadre du Programme Femmes, Paix et Sécurité, qui reconnaissent le rôle essentiel des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la gestion des crises.

Au Cameroun, la JFA se célèbre dans la dynamique de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), de la Politique Nationale Genre (2022-2030), de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2022-2026) ainsi que du Deuxième Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2023-2027). Ce contexte est également marqué par de nombreuses initiatives du Gouvernement en matière d'hygiène,

d'accès à l'eau potable, d'assainissement, de santé publique, de protection de l'environnement et de développement local.

III. Explication du thème

Pour cette édition de la JFA, le thème retenu par l'Union Africaine, auquel le Cameroun s'arrime, est : « **Action des femmes pour un assainissement sûr, des communautés en paix et des meilleures conditions de vie** ». Ledit thème s'aligne sur le thème de l'année 2026 de l'Union Africaine, à savoir : « **Assurer la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'agenda 2063** », adopté par l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernements lors de sa 38^{ème} session ordinaire tenue en février 2025 à Addis-Abeba, en Ethiopie.

L'accent mis par l'Union Africaine sur l'eau et l'assainissement pour 2026 reflète la reconnaissance croissante, à l'échelle du continent, du fait que la gestion durable des ressources en eau est essentielle à la croissance économique, à l'industrialisation, à la création d'emplois et à la transformation sociale de l'Afrique. La réalisation de la vision plus large de l'UA, qui consiste à bâtir des économies robustes, compétitives et résilientes aux changements climatiques, dépend de la planification, du développement et de la gestion efficace des ressources en eau en Afrique. Dans ce contexte, les dirigeants africains ont consacré l'année 2026 à l'eau et à l'assainissement, reconnaissant que l'amélioration de la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement est essentielle pour faire progresser le développement socio-économique inclusif et préserver le bien-être et l'avenir des femmes et des familles du continent.

Le thème de la 64^{ème} édition de la JFA met en évidence le rôle stratégique des femmes comme actrices du changement dans la promotion de l'assainissement, de l'hygiène, de la protection de l'environnement, de la santé communautaire et de la consolidation de la paix. Il souligne que l'amélioration durable des conditions de vie repose sur la participation active des femmes. Il rappelle que les femmes jouent un rôle déterminant dans la veille communautaire, la diffusion des informations, la sensibilisation, la médiation sociale, la prévention des conflits et la promotion de comportements favorables à la santé et à la paix. Leur participation pleine et entière à la conception des solutions d'assainissement et de paix constitue un facteur essentiel de résilience et de développement.

La présente célébration de la JFA constitue une occasion privilégiée de mettre en lumière la contribution des femmes africaines au développement durable du continent, tout en renforçant le plaidoyer en faveur de leur participation effective à la consolidation de la paix et à la construction de sociétés plus justes, plus résilientes et plus inclusives, à même d'améliorer les conditions

de vie des populations. C'est également une opportunité de mobiliser les pouvoirs publics, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, les autorités traditionnelles et religieuses ainsi que les communautés autour d'actions concertées visant à promouvoir un environnement sain, des communautés pacifiques et un développement inclusif, tout en valorisant le leadership des femmes.

IV. OBJECTIFS

IV.1 Objectif général

Promouvoir l'action des femmes pour un assainissement sûr, des communautés en paix et de meilleures conditions de vie.

IV.2 Objectifs spécifiques

- Améliorer l'accès des femmes et des communautés aux infrastructures d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base ;
- Renforcer la participation des femmes dans la prévention des conflits, la médiation et les instances de consolidation de la paix au niveau local, national et régional ;
- Renforcer les capacités économiques des femmes ;
- Sensibiliser davantage les populations sur l'importance de l'assainissement, de l'hygiène et de la protection de l'environnement ;
- Valoriser les initiatives portées par les femmes en matière d'assainissement, de santé communautaire, de protection de l'environnement et de cohésion sociale ;
- Renforcer les capacités des femmes et des filles en matière d'assainissement et de promotion de la santé.

V. RESULTATS ATTENDUS

- L'accès des femmes et des communautés aux infrastructures d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base est amélioré ;
- La participation des femmes dans la prévention des conflits, la médiation et les instances de consolidation de la paix au niveau local, national et régional est renforcée ;
- Les capacités économiques des femmes sont renforcées ;
- Les populations sont davantage sensibilisées sur l'importance de l'assainissement, de l'hygiène et de la protection de l'environnement ;
- Les initiatives portées par les femmes en matière d'assainissement, de santé communautaire, de protection de l'environnement et de cohésion sociale sont valorisées ;
- Les capacités des femmes et des filles sont renforcées en matière d'assainissement, d'hygiène et de promotion de la santé.

VI. SOUS-THEMES

- Femmes, Eau et Assainissement ;
- Femmes, Paix et Sécurité : bâtir des communautés sûres et sans conflit ;
- Conditions de vie, Egalité et Justice Sociale ;
- Lutte contre les VBG ;
- Autonomisation économique des femmes ;
- Sécurité humaine et résilience ;
- Prévention des conflits communautaires ;
- Protection des femmes et des filles face aux risques sanitaires, aux violences et aux crises humanitaires ;
- Renforcement des capacités des femmes pour un assainissement sûr, des communautés en paix et de meilleures conditions de vie ;
- Gouvernance locale, participation citoyenne et inclusion des femmes ;
- Protection des femmes et des filles face aux conflits, aux crises humanitaires et aux déplacements forcés des populations ;
- Femme et développement durable ;
- Femme et gestion de déchets ;
- Santé et bien-être des femmes ;
- Femme rurale et accès aux services sociaux de base ;
- Leadership féminin dans la promotion de l'hygiène et de la santé communautaire ;
- Femmes, paix et cohésion sociale : des communautés pacifiques pour un développement durable ;
- Assainissement, santé publique et amélioration des conditions de vie ;
- Femmes, changements climatiques et gestion durable de l'environnement ;
- Participation des femmes à la gouvernance environnementale et au développement local ;
- Femmes et éducation à l'hygiène, à l'assainissement et à la citoyenneté.

VII. ACTIVITES

- Point de presse de Madame le Ministre ;
- Célébration au niveau national et dans les services déconcentrés ;
- Activités communicationnelles (couverture médiatique, émissions radiophoniques et télévisées, émissions en langues nationales et locales, interviews, conférences-débats, tables rondes, causeries éducatives, communication numérique) ;
- Conception et production et diffusion de supports de communication ;
- Valorisation du savoir-faire des femmes ;
- Sessions de renforcement des capacités ;
- Activités sportives, culturelles et ludiques ;
- Foires-expositions ;
- Excursions.

VIII. METHODOLOGIE

Les activités marquant la célébration de la 64^{ème} édition de la JFA se dérouleront sur l'ensemble du territoire national, en impliquant les administrations sectorielles, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les médias et les communautés.

La célébration aura lieu le 31 juillet sur toute l'étendue du territoire national. Les activités devront se dérouler dans le strict respect des institutions et des idéaux de la République, la dignité humaine, le patriotisme, la paix et le vivre ensemble.

Les Délégations Régionales du MINPROFF doivent transmettre les rapports sur les activités menées dans leurs territoires, au plus tard 15 jours après la célébration.

